

# Prévention du risque chimique : « Les valeurs limites d'exposition professionnelle » et l'outil 65 de l'INRS

**L**a prévention des risques liés à l'exposition aux agents chimiques dangereux consiste à éviter l'exposition des personnes à ces agents présents dans l'air des lieux de travail ou à la réduire aux niveaux les plus faibles possible. Dans la pratique, les valeurs limites d'exposition professionnelle sont des concentrations atmosphériques pondérées dans le temps et à ne pas dépasser.

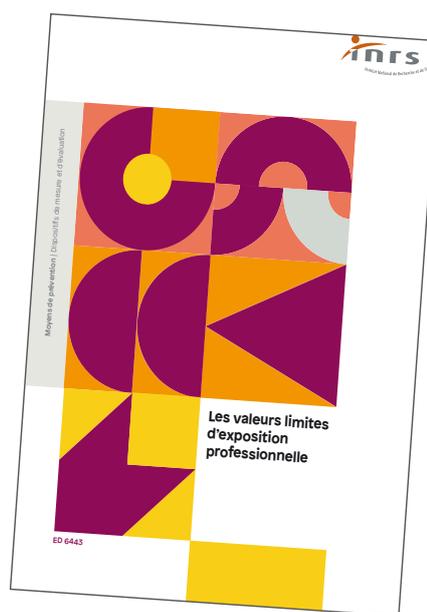
Sont distinguées : les valeurs limites réglementaires, indicatives ou contraignantes ; les valeurs limites admises à caractère indicatif et les valeurs limites recommandées par la Caisse nationale de l'Assurance maladie (CNAM).

Ces valeurs fournissent des repères chiffrés d'appréciation de la qualité de l'air des lieux de travail qui supposent l'évaluation préalable des risques pour la santé ainsi que la recherche de méthodes de prélèvement et d'analyse adaptées.

La brochure « Les valeurs limites d'exposition professionnelle » de l'INRS, qui vient de paraître, présente le système français des VLEP avec les principales notions et explications permettant leur bonne utilisation. Elle complète le tableau des VLEP françaises, proposé par l'INRS (outil 65), qui met à disposition la liste des valeurs limites réglementaires (contraignantes ou indicatives) et non réglementaires, établies pour des substances chimiques (gaz, poussières, aérosols...), mis à jour à chacune des évolutions des VLEP.

Cette liste est proposée sous forme d'un fichier Excel. Pour chaque substance listée : désignation de la substance, numéro CAS, VLEP 8h (en ppm ou en mg/m<sup>3</sup>), VLEP CT\* (en ppm ou en mg/m<sup>3</sup>), renvoi à un tableau de maladie professionnelle ou à une fiche toxicologique de l'INRS, année de mise à jour.

\* Valeur limite à court terme, sur 15 min.



Réf. ED 6443, 24 p. et outil 65



#### POUR EN SAVOIR +

o **Mesure des expositions aux agents chimiques et biologiques.** INRS, 2015 (<https://www.inrs.fr/risques/mesure-expositions-agents-chimiques-biologiques/ce-qu-il-faut-retenir.html>).